

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00251

Numéro SIREN : 829 047 802

Nom ou dénomination : GROUPE FAURE

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005112

GROUPE FAURE

Société par actions simplifiée

au capital de 300.000 €

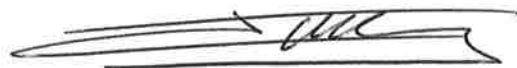
Les ateliers du Golf – 122 chemin du Bief

LUCENAY (Rhône)

829 047 802 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

Bilan

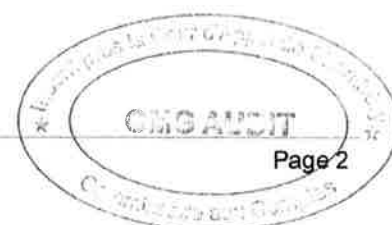
Présenté en Euros

ACTIF	du 01/09/2019 au 31/12/2020 (16 mois)			du 01/07/2018 au 31/08/2019 (14 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Autres immobilisations corporelles	1 640,00	291,56	1 348,44		1 348
Autres participations	500 000,00	100 000,00	400 000,00	500 000,00	- 100 000
Autres titres immobilisés	20,00		20,00	20,00	
Prêts	38 181,20		38 181,20	24 000,00	14 181
TOTAL (I)	539 841,20	100 291,56	439 549,64	524 020,00	- 84 470
Clients et comptes rattachés	76 416,00		76 416,00	19 623,60	56 792
. Personnel	8 200,00		8 200,00		8 200
. Organismes sociaux	126,98		126,98		127
. Etat, impôts sur les bénéfices				2 347,00	- 2 347
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 013,12		4 013,12	5 544,21	- 1 531
. Autres				76 865,51	- 76 866
Disponibilités				2 061,19	- 2 061
Charges constatées d'avance	411,00		411,00		411
TOTAL (II)	89 167,10		89 167,10	106 441,51	- 17 274
TOTAL ACTIF (I à V)	629 008,30	100 291,56	528 716,74	630 461,51	- 101 745

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/09/2019 au 31/12/2020 (16 mois)	du 01/07/2018 au 31/08/2019 (14 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : 300 000,00 Euros)	300 000,00	300 000,00	
Réserve légale	30 000,00	30 000,00	
Autres réserves	66 013,56	52 786,89	13 227
Résultat de l'exercice	-86 746,15	13 226,67	- 99 973
TOTAL (I)	309 267,41	396 013,56	- 86 746
. Emprunts	107 193,26	147 197,59	- 40 004
. Découverts, concours bancaires	701,38		701
. Associés	55 404,41	23 380,06	32 024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 204,39	27 692,16	- 4 488
. Personnel	8 906,45	2 033,46	6 873
. Organismes sociaux	5 495,24	6 598,24	- 1 103
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 723,00	5 392,40	6 331
. Autres impôts, taxes et assimilés	821,20	1 418,04	- 597
Autres dettes	6 000,00	20 736,00	- 14 736
TOTAL (IV)	219 449,33	234 447,95	- 14 999
TOTAL PASSIF (I à V)	528 716,74	630 461,51	- 101 745



Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/09/2019 au 31/12/2020 (16 mois)			du 01/07/2018 au 31/08/2019 (14 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	231 930,00		231 930,00	194 603,00	37 327	19,18
Chiffres d'affaires Nets	231 930,00		231 930,00	194 603,00	37 327	19,18
Autres produits			0,03			N/S
Total des produits d'exploitation (I)			231 930,03	194 603,00	37 327	19,18
Autres achats et charges externes			45 023,25	28 864,29	16 159	55,98
Impôts, taxes et versements assimilés			2 286,22	4 003,43	- 1 717	-42,89
Salaires et traitements			138 111,73	116 079,81	22 032	18,98
Charges sociales			46 493,92	44 988,65	1 505	3,35
Dotations aux amortissements sur immobilisations			291,56		292	N/S
Autres charges			12,57	24,42	- 12	-48,53
Total des charges d'exploitation (II)			232 219,25	193 960,60	38 259	19,72
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-289,22	642,40	- 932	145,02
Produits financiers de participations			15 000,00	15 000,00		0,00
Autres intérêts et produits assimilés			0,30	0,36		-16,67
Total des produits financiers (V)			15 000,30	15 000,36		0,00
Dotations financières aux amortissements et provisions			100 000,00		100 000	N/S
Intérêts et charges assimilées			1 457,23	1 643,97	- 187	-11,36
Total des charges financières (VI)			101 457,23	1 643,97	99 813	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-86 456,93	13 356,39	- 99 813	747,31
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-86 746,15	13 998,79	- 100 745	719,67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				772,12	- 772	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)				772,12	- 772	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				-772,12	772	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)			246 930,33	209 603,36	37 327	17,81
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			333 676,48	196 376,69	137 300	69,92
RESULTAT NET			-86 746,15	13 226,67	- 99 973	755,84



Annexes aux comptes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 528 716,74 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -86 746,15 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 14 mois recouvrant la période du 01/07/2018 au 31/08/2019.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Recours à l'activité partielle

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Autres installations, agencements, aménagements			1 640
TOTAL			1 640
Autres participations	500 000		
Autres titres immobilisés	20		
Prêts et autres immobilisations financières	24 000		14 181
TOTAL	524 020		14 181
TOTAL GENERAL	524 020		15 821

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Autres installations, agencements, aménagements			1 640	1 640
TOTAL			1 640	1 640
Autres participations			500 000	500 000
Autres titres immobilisés			20	20
Prêts et autres immobilisations financières			38 181	
TOTAL			538 201	500 020
TOTAL GENERAL			539 841	501 660

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Installations générales, agencements divers		292		292
TOTAL		292		292
TOTAL GENERAL		292		292

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Installations générales, agencements divers	292				
TOTAL	292				
TOTAL GENERAL	292				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Sur titres de participation		100 000		100 000
TOTAL Dépréciations		100 000		100 000
TOTAL GENERAL		100 000		100 000
- financières		100 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts	38 181		38 181
Autres créances clients	76 416	76 416	
Personnel et comptes rattachés	8 200	8 200	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	127	127	
- T.V.A	4 013	4 013	
Charges constatées d'avance	411	411	
TOTAL GENERAL	127 348	89 167	38 181
Montant des prêts accordés dans l'exercice	14 181		

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	701	701		
- plus d'un an	107 193	29 915	77 278	
Fournisseurs et comptes rattachés	23 204	23 204		
Personnel et comptes rattachés	8 906	8 906		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 495	5 495		
- T.V.A	11 723	11 723		
- Autres impôts et taxes	821	821		
Groupe et associés	55 404	55 404		
Autres dettes	6 000	6 000		
TOTAL GENERAL	219 449	142 172	77 278	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 004			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	271			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Créances clients et comptes rattachés	11 676
TOTAL	11 676

Charges à payer et avoirs à établir

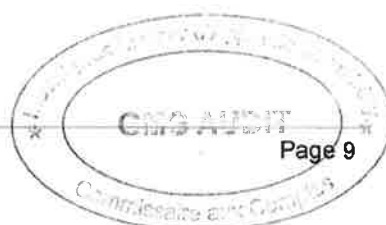
Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 743
Dettes fiscales et sociales	4 301
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	6 000
TOTAL	31 045

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	411	
TOTAL	411	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	30 000	10,00
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	30 000	10,00



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
PRET CREDIT AGRICOLE garantie par un nantissement des titres de la société CALADE ELECTRO	107 193
TOTAL	107 193

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements de retraite ne sont pas constatés sous forme de provision.

Le montant des engagements au 31 décembre 2020 a été estimé à 416euros.

En vertu de la recommandation CNC 2003-R-01 relative à l'évaluation et au traitement des engagements de retraite, l'effectif de l'entreprise étant inférieur à 250 salariés, l'engagement de retraite a été calculé de façon simplifié, sans tenir compte de la probabilité de présence des salariés au moment du départ à la retraite, et sans application de coefficient d'actualisation des salaires.

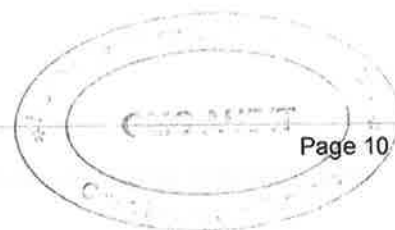
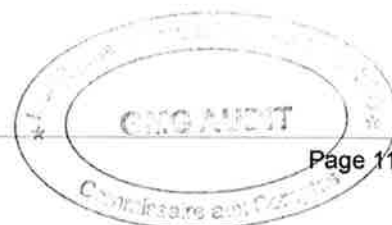


Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
AF MECANIQUE	50 000	187 579	100,00	300 000	240 000			1 284 682	-196 904	
CALADE ELECTRO EROI	50 000	68 369	100,00	200 000	160 000			258 562	-86 369	15 000
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										



GROUPE FAURE

Société par actions simplifiée

au capital de 300.000 €

Les ateliers du Golf – 122 chemin du Bief

LUCENAY (Rhône)

829 047 802 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LA PRESIDENCE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer la perte de l'exercice qui s'élève à .. 86.746,15 €
de la façon suivante :

- sur le compte « autres réserves » à concurrence de la somme de.....	66.013,56 €
- le solde, soit la somme de	20.732,59 €
sur le compte « <i>report à nouveau</i> »	

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, faisant obligation de mentionner le dividende distribué au titre des trois derniers exercices ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, qu'il s'agit du troisième exercice social et qu'il n'y a pas eu de distribution au cours des deux précédents exercices.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 9 JUIN 2021.

LE PRESIDENT





GROUPE FAURE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 300 000 Euros

Siège social : 122 rue du Bief
Les ateliers du golf
69480 LUCENAY

829 047 802 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

GMG Audit | 100 rue Louis Pasteur - Carrefour de la Trousse - 73490 La Ravoire - tél.: +33 (0)4 79 33 18 45 - audit@my-mg.com

SAS au capital de 10 000 € - 404 131 971 RCS Chambéry - NAF 6920Z - Identification TVA FR 06 404 131 971
Crédit Agricole des Savoie - IBAN : FR76 1810 0008 1092 5876 3105 009 - BIC : AGRIFRPP881
Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie



GROUPE FAURE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 300 000 Euros

Siège social : 122 rue du Bief
Les ateliers du golf
69480 LUCENAY

829 047 802 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE FAURE relatifs à l'exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan ont fait l'objet de test de dépréciation à la clôture de l'exercice. Ils sont évalués selon les modalités décrites dans la note de l'annexe relative aux « Immobilisations financières ». Nos travaux ont consisté à apprécier les méthodes d'évaluation retenues pour ces immobilisations et à valider les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces données.
- Les autres appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués qui sont fournis dans l'annexe des comptes annuels et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 1^{er} juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

GMG Audit

Julien PICARD
Associé

